

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre  
Le lundi 16 décembre à 20H30

AFFICHE-le :

17/12/2024

TRANSMIS le :

23/12/2024

### NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 17

### OBJET :

Admission en non-valeur d'une  
taxe d'urbanisme

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

### Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sibylle, DAUPTAIN Marie-Hélène, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne.

Messieurs : BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme HOFFER Marie-Hélène

Pouvoirs : Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège  
M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
M. BAILLY Maxime donne pouvoir à M. MOURET Stéphane  
Mme DELGADO Chantal donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric  
M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme DAUPTAIN Marie-Hélène

Secrétaire : M. BOCQUET Jean-Charles

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la DDFIP du Val d'Oise d'admettre en non-valeur une taxe d'urbanisme due par la société SARL AVA (PC n°58003<sup>F</sup>0012).

La date du fait générateur de ce titre est le 17/09/2003 avec un montant restant dû à ce jour, auprès de notre commune d'un montant de 12 324,00€.

Tous les divers actes de poursuites se sont avérés infructueux et le délai d'action du comptable a été dépassé.

L'admission en non-valeur est demandée par la DDFIP du Val d'Oise et proposée au vote de l'assemblée délibérante.

### *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,*

1/ Approuve à la majorité et 3 abstentions (Mmes Daudre, Berson-Géant et M. Virlogeux) la demande d'admission en non-valeur d'une taxe d'urbanisme présentée par la DDFIP du Val d'Oise.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles, à la DDFIP du Val d'Oise et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Frédéric MOIZARD

